

49 - Cession d'une propriété bâtie, place Marulaz au profit de Mme Natalia RODRIGUEZ

M. l'Adjoint LOYAT, Rapporteur : La propriété communale sise Place Marulaz et cadastrée section AX n° 164 et 208 est libre de toute occupation depuis fin 2007.

Il s'agit d'un ancien corps de garde édifié à la fin du XVIII^{ème} siècle et inscrit à l'inventaire supplémentaire des Monuments Historiques. Il développe une surface habitable d'environ 180 m² répartie sur deux niveaux, des combles non aménagées et une terrasse d'environ 90 m². Sa constructibilité est définie dans le PSMV de Battant.

Le coût élevé d'une réhabilitation de cet ouvrage, sa surface réduite, ont conduit la Municipalité à prendre la décision de le mettre en vente.

Pour ce faire une consultation a été organisée sur la base d'une mise à prix fixée à 210 000 € (estimation France Domaine : 180 000 €).

Trois particuliers ont fait acte de candidature. Les projets étant identiques (aménagement du bâtiment en appartement), c'est la proposition la plus élevée, à 220 000 €, qui a été retenue, celle de Mme Natalia RODRIGUEZ domiciliée 86 chemin des Essarts l'Amour à Besançon.

Les termes de la transaction sont donc les suivants :

- cession au profit de Mme Natalia RODRIGUEZ de la propriété bâtie cadastrée section AX n° 164-208 au prix de 220 000 € net vendeur,
- frais d'acte à la charge de l'acquéreur.

Ce bien est enregistré à l'inventaire comptable sous le n° BAT-B50001.

La recette de 220 000 € sera imputée au chapitre 77.824.775.501.30100.

Propositions

Le Conseil Municipal est invité à :

- se prononcer favorablement sur cette cession,
- autoriser M. le Maire ou l'Adjoint Délégué à signer l'acte à intervenir.

Après en avoir délibéré et sur avis favorable unanime de la Commission n° 3, le Conseil Municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés, décide d'adopter les propositions du Rapporteur.

Récépissé préfectoral du 27 juin 2011.